



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 novembre 2005
Français
Original : espagnol

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Lettre datée du 7 novembre 2005, adressée au Président du Comité par le Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de répondre à votre note du 31 août 2005 concernant l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Conformément aux instructions que j'ai reçues du Ministère des affaires étrangères de mon pays, j'ai le plaisir de vous informer que l'Uruguay approuve et partage la volonté du Comité d'engager un dialogue constructif et transparent sur ce point.

À cet égard, l'Uruguay respecte son engagement d'appliquer la résolution 1540, ainsi qu'il ressort du contenu du tableau élaboré par le Comité. L'Uruguay n'a aucune objection concernant les informations incluses par le Secrétariat mais souhaite ajouter les quelques éléments nouveaux ci-après afin de compléter certains points du tableau :

- L'Uruguay a participé activement à la Conférence chargée d'examiner et d'adopter des projets d'amendements à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, tenue à Vienne du 4 au 8 juillet 2005. Le 8 juillet 2005, le Représentant permanent de l'Uruguay à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a signé les amendements adoptés par la Conférence. Le texte de ces amendements est en cours de ratification par le Parlement;
- Le 16 septembre 2005, à New York, dans le cadre de la Cérémonie des traités de 2005, le Président de la République, M. Tabaré Vázquez, a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire;
- L'Uruguay tient à souligner qu'il a reçu, le 30 septembre 2005, la déclaration de vérification de la concordance de ses transferts nationaux et internationaux, conformément à la section 4.1.1 de l'accord entre l'AIEA et l'Uruguay relatif à l'application de garanties liées au Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Dans cette déclaration, l'AIEA signale qu'au 15 septembre 2005, aucun écart n'avait été relevé entre les entrées et sorties à l'intérieur du pays,



ni entre les entrées et sorties internationales, que l'Uruguay en soit l'expéditeur ou le destinataire;

- Il convient de souligner que la Commission interministérielle pour l'interdiction des armes chimiques est en train d'élaborer un avant-projet de loi portant réforme du Code pénal destiné notamment à incorporer au droit uruguayen les infractions visées par la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Le texte est sur le point d'être soumis au Parlement.

Ces éléments ont été incorporés au tableau joint en annexe.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Alejandro **Artucio**

**Annexe à la lettre datée du 7 novembre 2005, adressée au Président du Comité
par le Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Paragraphe 1 et questions connexes évoquées aux paragraphes 5, 6, 8 a), b) et c) et au paragraphe 10

État : Uruguay

Date du rapport : 22 décembre 2004

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
1	Déclaration générale sur la non-détention d'armes de destruction massive	X	L'Uruguay n'a ni mis au point, ni produit, ni acquis d'armes de destruction massive de quelque type que ce soit.	Page 3 du rapport
2	Déclaration générale d'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération	X		Page 1 du rapport
3	Déclaration générale sur la non-fourniture d'armes de destruction massive et d'éléments connexes à des acteurs non étatiques	X		Page 15 du rapport, loi n° 14026
4	Convention sur les armes biologiques	X	Ratifié le 6 avril 1981	Page 15 du rapport, loi n° 15101
5	Convention sur les armes chimiques	X	En vigueur depuis le 29 avril 1997	Page 14 du rapport, loi n° 16520
6	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	X	<i>Instrument déposé le 31 août 1970</i>	Page 16 du rapport, loi n° 13859 < http://disarmament.un.org:8080/TreatyStatus.nsf >
7	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	X	Ratifié le 21 septembre 2001	Page 13 du rapport, loi n° 17348
8	Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	En vigueur depuis le 23 novembre 2003	Pages 10, 12 et 13 du rapport, loi n° 17680 < http://www.iaea.org/Publications/Documents/Conventions/cppn_status.pdf >
9	Code de conduite de La Haye	X	L'Uruguay a adhéré au Code de conduite de La Haye	< http://www.aussenministerium.at/upmedia/1679_list_of_hcoc_suscribing_states.doc >
10	Protocole de Genève de 1925	X	<i>Instrument déposé le 12 avril 1977</i>	< http://disarmament.un.org:8080/TreatyStatus.nsf >
11	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	X	<i>Membre depuis 1963</i>	Page 16 du rapport, loi n° 13098 < http://www.iaea.org/about/Policy/MemberStates/ >
12	Zone exempte d'armes nucléaires/Protocole(s)	X	Traité de Tlatelolco ratifié le 20 août 1968	Pages 14 et 16 du rapport

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
13	Autres conventions et traités	X	<ol style="list-style-type: none"> 1. Convention sur la sûreté nucléaire 2. Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires et ses Protocoles 3. Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique 4. Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire 5. Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace atmosphérique et sous l'eau 6. Convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire 7. Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, pas encore ratifiée 	Pages 13, 14 et 16 du rapport
14	Autres mécanismes			
15	Autres			

Paragraphe 2 – Armes biologiques

État : Uruguay

Date du rapport : 22 décembre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production					
2	Acquisition					
3	Possession					
4	Constitution de stocks					
5	Mise au point					
6	Transport					
7	Transfert					
8	Utilisation					
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées					
10	Facilitation d'activités susmentionnées					
11	Financement d'activités susmentionnées					
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs					
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées					
14	Autres	X	Décret-loi n° 15101 du 24 décembre 1980			Page 15 du rapport

Paragraphe 2 – Armes chimiques

État : Uruguay

Date du rapport : 22 décembre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	1. Loi n° 10415 du 13 février 1943 2. Décret-règlement n° 2605 du 7 octobre 1943 3. Décret n° 322/04 du 9 septembre 2004			Pages 3, 5, 16 et 17 du rapport. Un projet de loi est en préparation à la Commission nationale.
2	Acquisition	X				
3	Possession	X				
4	Constitution de stocks	X				
5	Mise au point	X				
6	Transport					
7	Transfert					
8	Utilisation	X	1. Loi n° 10415 du 13 février 1943 2. Décret-règlement n° 2605 du 7 octobre 1943			Page 3 du rapport
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées					
10	Facilitation d'activités susmentionnées					
11	Financement d'activités susmentionnées	X	Loi n° 17835			
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs					
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées					
14	Autres	X	Décret n° 322/04 du 9 septembre 2004 : acquisition, emballage, possession et expédition	?	La CIAC élabore un projet de loi fixant les sanctions administratives et pénales pour toute infraction aux dispositions	Pages 5, 16 et 17 du rapport

	Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
					du Traité automatiquement applicables ou à la législation nationale donnant effet à celles qui ne le sont pas.	

Paragraphe 2 – Armes nucléaires

État : Uruguay

Date du rapport : 22 décembre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X			Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	
2	Acquisition	X			Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	
3	Possession	X			Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	
4	Constitution de stocks	X			Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	
5	Mise au point	X			Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	
6	Transport					
7	Transfert					
8	Utilisation					
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Code pénal			
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	Code pénal			
11	Financement d'activités susmentionnées	X	Code pénal			
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Code pénal			
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	Code pénal			
14	Autres	X	Loi n° 13859			Page 16 du rapport

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes biologiques et des éléments connexes

État : Uruguay

Date du rapport : 22 décembre 2004

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication					Sans objet, fabrication interdite
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation					Sans objet, utilisation interdite
3	Mesures de surveillance des stocks					Sans objet
4	Mesures de surveillance lors du transport					Sans objet
5	Autres mesures de surveillance					Sans objet
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication					
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation					
8	Mesures de sécurité concernant les stocks					
9	Mesures de sécurité lors du transport			X	1. Décret n° 347 du 19 septembre 1995 2. Accord MERCOSUR du 17 décembre 1994 sur le transport des marchandises dangereuses	Pages 11 et 13
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport					

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Octroi de licences/homologation des installations/habilitation du personnel manipulant des matières biologiques	X	Décret n° 160 du 21 mai 1997	X	Art. 64 de la loi n° 17292 : modification du Code pénal	Pages 8 et 9 du rapport
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					
15	Réglementations concernant le génie génétique					
16	Autres textes de loi et réglementations ayant trait à la sécurité et à la protection des matières biologiques	X	1. Loi n° 16082 du 18 octobre 1989 2. Décret n° 160 du 21 mai 1997 3. Loi organique n° 9202 du 12 janvier 1934		Art. 64 de la loi n° 17292 : modification du Code pénal	Pages 7, 8 et 9 du rapport
17	Autres					

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes chimiques et des éléments connexes

État : Uruguay

Date du rapport : 22 décembre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	Décret n° 322/04 du 9 septembre 2004			Pages 16 et 17 du rapport
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X				
3	Mesures de surveillance des stocks	X				
4	Mesures de surveillance lors du transport	X	Décret n° 322/04 du 9 septembre 2004			
5	Autres mesures de surveillance	X	Décret n° 322/04 du 9 septembre 2004			
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication				Le décret n° 322/04 s'applique aux éléments connexes des listes 1, 2 et 3.	Sans objet : la fabrication, l'utilisation et le stockage sont interdits. Un projet de décret sur le fonctionnement de la Commission interministérielle pour l'interdiction des armes chimiques (CIAC) est en cours d'élaboration.
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation				Le décret n° 322/04 s'applique aux éléments connexes des listes 1, 2 et 3.	Sans objet : la fabrication, l'utilisation et le stockage sont interdits. Un projet de décret sur le fonctionnement de la CIAC est en cours d'élaboration.
8	Mesures de sécurité concernant les stocks				Le décret n° 322/04 s'applique aux éléments connexes des listes 1, 2 et 3.	Sans objet : la fabrication, l'utilisation et le stockage sont interdits. Un projet de décret sur le fonctionnement de la CIAC est en cours d'élaboration.

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
9	Mesures de sécurité lors du transport			X	1. Décret n° 347 du 19 septembre 1995 2. Accord MERCOSUR du 17 décembre 1994 sur le transport des marchandises dangereuses	Pages 11 et 13 du rapport
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport					
12	Homologation des installations chimiques/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières					
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					
15	Autorité nationale chargée de la Convention sur les armes chimiques	X	La Commission interministérielle pour l'interdiction des armes chimiques (CIAC) a été créée par le décret n° 16/998 du 22 janvier 1998.			Page 4 du rapport
16	Déclaration à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des produits chimiques inscrits aux tableaux 1, 2 et 3 de la Convention sur les armes chimiques	X	La CIAC a remis les déclarations annuelles.			Page 5 du rapport
17	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux armes chimiques obsolètes					

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
18	Autres textes de loi et réglementations ayant trait au contrôle des matières chimiques	X	Décret du 9 septembre 2004 sur la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques			Page 5 du rapport
19	Autres			X	L'OIAC a fait une inspection en 2004.	Page 6 du rapport

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Uruguay

Date du rapport : 22 décembre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	Décret n° 519			Aucune fabrication d'armes nucléaires ni d'éléments connexes. Le décret n° 519 s'applique aux générateurs de rayonnements ionisants.
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X	Décret-loi n° 14541 du 20 juillet 1976			Page 16 du rapport
3	Mesures de surveillance des stocks	X				
4	Mesures de surveillance lors du transport					
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	?	Décret n° 519	X		Aucune fabrication d'armes nucléaires ni d'éléments connexes. Le décret n° 519 s'applique aux générateurs de rayonnements ionisants.
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	Décret n° 519	X	1. Règlements de l'organisme de réglementation nucléaire du Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines 2. Normes UY 100 à 117	Pages 9, 10, 14 et 15 du rapport
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X	Décret n° 519	X	Norme UY 106	Aucune fabrication d'armes nucléaires ni d'éléments connexes. Le décret n° 519 s'applique aux générateurs de rayonnements ionisants.

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Loi n° 17680 du 1 ^{er} août 2003, décret n° 158/85	X	1. Décret n° 347 du 19 septembre 1995 2. Accord MERCOSUR du 17 décembre 1994 sur le transport des marchandises dangereuses	Pages 12 et 13 du rapport
10	Autres mesures de sécurité	X	Décret n° 519			
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	Décret n° 151/2004	X	Décret n° 151/2004	Page 15 du rapport
12	Homologation des installations nucléaires/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X	Décret n° 151/2004			Page 10 du rapport
13	Habilitation du personnel	X				
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs	X				Sans objet
15	Autorité nationale chargée de la réglementation	X	Décret n° 151/2004			Pages 10 et 11 du rapport
16	Accords de garanties de l'AIEA	X	1. L'Accord de garanties est entré en vigueur le 17 septembre 1976 2. Le Protocole additionnel est entré en vigueur le 30 avril 2004			Pages 3, 13 et 16 du rapport < http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/sir_table.pdf >
17	Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives	X	L'Uruguay a adhéré au Code de conduite de l'AIEA le 25 février 2004			Pages 10 et 12 du rapport

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
18	Base de données de l'AIEA sur le trafic de matières nucléaires et autres sources radioactives	X	L'organisme de réglementation nucléaire est le point de contact			En vertu de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire, l'Uruguay est tenu de signaler à l'AIEA toute perte de matière radioactive.
19	Autres accords concernant l'AIEA	X	Directives sur l'importation et l'exportation de sources radioactives conformément aux dispositions du Code de conduite. Adhésion en juin 2005.			
20	Autres textes de loi et réglementations internes concernant les matières nucléaires, y compris ceux ayant trait à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires					
21	Autres			X	Le réacteur du Centre de recherches nucléaires a été démantelé et le plutonium et l'uranium enrichi ont été retirés.	Pages 9 et 10 du rapport

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes biologiques et des éléments connexes

État : Uruguay

Date du rapport : 22 décembre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Décret-loi n° 15691 (Code douanier)	X	Direction nationale des douanes, Ministère de la santé publique et Ministère de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche	Page 11 du rapport
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières				Direction nationale des douanes, Ministère de la santé publique et Ministère de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche	
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies					
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures				Direction nationale des douanes, Ministère de la santé publique et Ministère de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche	
5	Législation relative au contrôle des exportations					La réglementation douanière prévoit une inspection visuelle.
6	Régime de licences					La réglementation douanière prévoit une inspection visuelle.
7	Octroi de licences individuelles					La réglementation douanière prévoit une inspection visuelle.
8	Octroi de licences générales					La réglementation douanière prévoit une inspection visuelle.

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
9	Dérogations au régime de licences					La réglementation douanière prévoit une inspection visuelle.
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					La réglementation douanière prévoit une inspection visuelle.
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations					
12	Examen interinstitutions des licences					
13	Listes de contrôle					
14	Mise à jour des listes					
15	Mesures applicables aux technologies					
16	Mesures applicables aux vecteurs					
17	Contrôle des utilisateurs finals					
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels					
20	Contrôle des biens en transit					
21	Contrôle des transbordements					
22	Contrôle des réexportations					
23	Contrôle du financement					Sans objet
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Loi n° 17220 du 30 octobre 1999 et décret du 30 mai 1989 interdisant l'importation de tous types de déchets dangereux			Pages 13 et 14 du rapport

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
26	Principe d'extraterritorialité					
27	Autres					

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes chimiques et des éléments connexes

État : Uruguay

Date du rapport : 22 décembre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Décret-loi n° 15691 (Code douanier)	X	Direction nationale des douanes	Page 11 du rapport
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X			CIAC	
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X			CIAC	
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X			CIAC	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X			CIAC	
6	Régime de licences	X			CIAC	Licence nécessaire pour l'exportation et l'importation de produits contenant des substances des listes 1, 2 et 3
7	Octroi de licences individuelles	X			CIAC	Licence nécessaire pour l'exportation et l'importation de produits contenant des substances des listes 1, 2 et 3
8	Octroi de licences générales	X			CIAC	Licence nécessaire pour l'exportation et l'importation de produits contenant des substances des listes 1, 2 et 3

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
9	Dérogations au régime de licences	X			CIAC	Licence nécessaire pour l'exportation et l'importation de produits contenant des substances des listes 1, 2 et 3
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas	X			CIAC	Licence nécessaire pour l'exportation et l'importation de produits contenant des substances des listes 1, 2 et 3
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X			CIAC	
12	Examen interinstitutions des licences				CIAC	
13	Listes de contrôle				CIAC	
14	Mise à jour des listes				CIAC	
15	Mesures applicables aux technologies					
16	Mesures applicables aux vecteurs					Sans objet
17	Contrôle des utilisateurs finals				CIAC	Contrôle de l'utilisation des éléments connexes des listes 1, 2 et 3 pour les entreprises dépassant les limites de production
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels					
20	Contrôle des biens en transit					
21	Contrôle des transbordements					
22	Contrôle des réexportations					
23	Contrôle du financement					Sans objet

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Loi n° 17220 du 30 octobre 1999 et décret du 30 mai 1989 interdisant l'importation de tous types de déchets dangereux			Pages 13 et 14 du rapport
26	Principe d'extraterritorialité					
27	Autres					

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Uruguay

Date du rapport : 22 décembre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Décret-loi n° 15691 (Code douanier)	X	Direction nationale des douanes	Page 11 du rapport
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières			X	Des instruments de détection des matières radioactives seront fournis.	Page 11 du rapport
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies					
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	Organisme de réglementation nucléaire du Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines			
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	Autorisation préalable nécessaire			Page 11 du rapport
6	Régime de licences					
7	Octroi de licences individuelles					
8	Octroi de licences générales					
9	Dérogations au régime de licences					
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Organisme de réglementation nucléaire du Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines			Page 11 du rapport
12	Examen interinstitutions des licences				Loi n° 15809	
13	Listes de contrôle				Loi n° 15809 et décret n° 519	
14	Mise à jour des listes					
15	Mesures applicables aux technologies					
16	Mesures applicables aux vecteurs					
17	Contrôle des utilisateurs finals					
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels					
20	Contrôle des biens en transit	X	Autorisation préalable nécessaire		Accord entre la Direction nationale de l'énergie et de la technologie nucléaire et la Direction nationale des douanes	Page 11 du rapport
21	Contrôle des transbordements					
22	Contrôle des réexportations					
23	Contrôle du financement	?	Loi n° 17853 du 23 septembre 2004			Pages 12 et 13 du rapport
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	1. Autorisation préalable nécessaire 2. Loi n° 17220 du 30 octobre 1999 et décret du 30 mai 1989			Pages 11, 13 et 14 du rapport

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			interdisant l'importation de tous types de déchets dangereux			
26	Principe d'extraterritorialité					
27	Autres			X	MERCOSUR/CMC/Dec. 12/00 et Dec. 3/01 : programme de lutte contre le trafic de matières nucléaires ou radioactives	Pages 11 et 12 du rapport

Paragraphe 6, 7 et 8 d) – Listes de contrôle, assistance, information

État : Uruguay

Date du rapport : 22 décembre 2004

Pouvez-vous donner des informations sur les questions suivantes?		Oui		Observations
1	Listes de contrôle – biens/matériel/ matières/technologies			
2	Listes de contrôle – autres			
3	Assistance offerte			
4	Assistance demandée			
5	Programmes d'assistance en place (bilatéraux/plurilatéraux/ multilatéraux)	X	AIEA, OIAC	L'Uruguay a fait une demande d'assistance.
6	Information à l'intention des industriels	X	1. Des représentants de l'industrie chimique ont participé au séminaire concernant la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. 2. La Commission interministérielle a invité les représentants de l'industrie chimique privée à participer aux réunions.	Pages 4 et 5 du rapport
7	Information à l'intention du public			